

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Département d'évaluation des formations

Rapport d'évaluation

Licence professionnelle Métiers de la comptabilité / comptabilité et paye

Aix-Marseille Université (AMU)

Campagne d'évaluation 2016-2017 (Vague C)

Rapport publié le 29/06/2017

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Département d'évaluation des formations

Pour le HCERES,¹

Michel Cosnard, président

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

¹ Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

Évaluation réalisée en 2016-2017

sur la base d'un dossier déposé le 13 octobre 2016

Champ(s) de formations : Economie Gestion

Établissement déposant : Aix-Marseille Université (AMU)

Établissement(s) cohabilité(s) : /

Présentation de la formation

La licence professionnelle (LP) *Métiers de la comptabilité / comptabilité et paye* (C&P), créée en septembre 2011, vise à former des opérationnels en cabinet d'expertise comptable. Il s'agit d'une formation de l'Institut Universitaire de Technologie (IUT) d'Aix-Marseille Université. Elle est ouverte à la fois à un public en formation initiale, continue et en contrat de professionnalisation. La LP C&P s'adresse aux diplômés bac + 2 : diplôme universitaire de technologie (DUT), brevet de technicien supérieur (BTS) et autres. Elle a été mise en place avec le concours du Conseil Régional de l'Ordre des Experts-Comptables (CREOC) de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur (PACA) pour répondre aux besoins de la profession comptable en matière de compétences en ressources humaines (et particulièrement pour le traitement de la paie). Le département « Architecture et qualité des formations de niveau licence » de la Direction générale pour l'enseignement supérieur et l'insertion professionnelle a également participé à la création de la formation.

La LP C&P est gérée par le département Gestion des entreprises et des administrations (GEA) de l'IUT d'Aix-Marseille Université. Les enseignements ont lieu à Marseille.

La LP C&P correspond à une troisième année d'enseignement supérieur et s'intègre dans l'offre de formation de l'IUT d'Aix-Marseille Université, qui propose par ailleurs d'autres formations comptables telles que la LP *Management financier et comptable appliqué aux PME/PMI* (MAFICO) et la LP *Métiers de la comptabilité : responsable de portefeuille clients en cabinet d'expertise comptable* (RPC). La LP C&P comprend quatre unités d'enseignement (UE) centrées sur l'acquisition des connaissances et des compétences en comptabilité, en droit, en système d'information, en gestion de la paie, en anglais appliqué aux affaires et en ressources humaines. Ce socle de connaissances et de compétences est complété par des apprentissages professionnels initiés à travers des mises en situations professionnelles (projets tuteurés et stages).

La formation se fait sur un volume horaire de 475 heures de cours et de 150 heures de mise en situations professionnelles.

Elle est organisée sur la base d'une alternance hebdomadaire (2 ou 2,5 jours en formation à l'IUT et 3 jours en cabinet d'expertise-comptable ou en entreprise).

La LP C&P est une formation qui trouve son utilité dans ses objectifs de professionnalisation et est partenaire du Centre de Droit Social d'Aix-Marseille Université (AMU) Equipe d'accueil (EA) 901.

Analyse

Objectifs
La LP C&P permet de couvrir les principaux domaines d'expertise nécessaires à la gestion de la paie et du social dans les cabinets ou les entreprises. Ainsi, elle se propose d'apporter des compétences en droit social au sens large (dispositifs législatifs et réglementaires), puis de façon spécifique des compétences permettant d'établir et de gérer les éléments de la paie, d'assurer les relations avec les organismes sociaux et fiscaux (déclarations sociales et fiscales relatives au

<p>salaire), de maîtriser la comptabilité des charges de personnel, de connaître les spécificités des différents contrats de travail et d'établir des outils de gestion des ressources humaines (tels que le tableau de bord social, le bilan social...).</p> <p>Il s'agit d'un parcours qui forme à un métier et qui permet aux diplômés de s'insérer sur le marché du travail. Les objectifs de l'année de formation sont donc en adéquation avec les besoins de la profession. Toutefois, les types d'emplois réellement occupés par les diplômés à la sortie de la LP C&P ne sont pas explicitement présentés dans le dossier.</p>
<p>Organisation</p>
<p>Compte tenu de la diversité des publics (formation initiale, continue et contrat de professionnalisation), l'organisation concrète de l'année universitaire est exposée clairement. Le rythme d'alternance retenu est découpé au sein d'une semaine en trois jours en cabinet ou entreprise (du lundi au mercredi) et en cours (du jeudi au samedi). La durée de stage est de trois mois. Les enseignements de la LP C&P sont dispensés pour une part importante sous forme de travaux dirigés (TD), de rapports d'études et d'exposés oraux.</p> <p>L'organisation de la formation est similaire aux LP MAFICO et RPC. Il est regrettable que certains enseignements ne soient mutualisés avec ces deux LP.</p> <p>L'organisation semestrielle des enseignements n'est pas retenue pour l'instant mais est envisagée et permettra à la formation de se conformer à l'organisation standardisée des formations en licence, master et doctorat (LMD).</p>
<p>Positionnement dans l'environnement</p>
<p>La LP C&P est bien positionnée dans l'offre de formation du département GEA de l'IUT d'Aix-Marseille Université aux côtés des deux autres LP du domaine comptable et financier. Cette formation bénéficie également d'un partenariat avec le Conseil régional de l'ordre des experts-comptables (CROEC) de la région PACA ainsi que de certaines entreprises de la région. Toutefois, rien n'est explicité sur la formalisation et la nature de ces partenariats.</p> <p>Le diplôme donne des dispenses pour cinq UE du Diplôme de comptabilité et de gestion (DCG) : droit social, système d'information de gestion, introduction à la comptabilité, anglais appliqué aux affaires et relations professionnelles.</p> <p>Le positionnement de la LP C&P ne pose pas en soi de difficultés. Cette formation est suffisamment lisible et ne souffre pas de la concurrence interne des autres LP de l'IUT d'Aix-Marseille Université car elle se focalise sur l'acquisition de connaissances et de compétences spécifiques relatives à la comptabilisation de la paye.</p> <p>Les liens avec les professionnels locaux existent et favorisent également l'insertion professionnelle des diplômés.</p>
<p>Equipe pédagogique</p>
<p>L'équipe pédagogique est composée de deux maîtres de conférences (MCF), deux professeurs agrégés (PRAG), deux professeurs certifiés (PRCE) et cinq professionnels. Les enseignants sont rattachés essentiellement à l'IUT d'Aix-Marseille Université et accessoirement au lycée Thiers. Les deux MCF interviennent en droit social et en économie du travail et théorie des ressources humaines (RH).</p> <p>Au vu de la répartition des UE, l'essentiel des enseignants est assuré par des enseignants non chercheurs. A ces ressources se rajoutent des professionnels de la comptabilité (experts-comptables) et du domaine social (personnels de l'Union de recouvrement des cotisations de Sécurité Sociale et d'allocations familiales (URSSAF).</p> <p>Cette composition de l'équipe pédagogique favorise l'insertion professionnelle des étudiants. Le volume horaire d'enseignements de la LP C&P assuré par ces professionnels est d'environ 39 % et par conséquent satisfait aux dispositions réglementaires d'une LP.</p> <p>L'équipe pédagogique chargée du pilotage de la formation se réduit au responsable de la formation.</p>
<p>Effectifs, insertion professionnelle et poursuite d'études</p>
<p>Globalement, depuis l'ouverture de la LP C&P en 2011, les effectifs sont relativement constants (en moyenne 20 étudiants par promotion). Ces effectifs sont composés d'étudiants en contrat de professionnalisation, en formation continue et en formation initiale. Le dossier n'indique pas la façon dont les enseignements se déroulent puisqu'en principe les trois profils d'apprenants n'ont pas le même rythme d'apprentissage et de présence sur le site.</p> <p>Le taux de poursuite d'études reste relativement élevé (30 % en moyenne). Ce chiffre va à l'encontre de l'objectif d'insertion professionnelle immédiate des étudiants issus d'une LP, même si la poursuite d'études des diplômés s'effectue en master professionnel RH.</p> <p>Par ailleurs, les statistiques globales sur les promotions indiquent que 70 % des diplômés ont trouvé un emploi. Ces statistiques ne sont pas assez détaillées car, à la lecture du dossier d'autoévaluation, on ne sait pas comment est ventilé ce taux d'insertion (quels sont les emplois occupés ? Pour quel type de contrats ?).</p>

Place de la recherche
<p>Très peu de place est réservée à la recherche dans la formation, même si cette dernière n'est pas essentielle pour une LP. Toutefois, l'objectif des enseignements étant de fournir des connaissances et compétences immédiatement opérationnelles, cette absence est regrettable, sachant que la formation est rattachée au Centre de recherche en Droit Social d'Aix-Marseille Université. L'intervention des enseignants-chercheurs est fondamentale car elle fournit aux apprenants des outils leur permettant d'approfondir leur réflexion sur des problématiques qui intéressent le cœur des métiers de la comptabilité et des ressources humaines (notamment de la gestion de la paye). Cependant, l'intégration de doctorants dans la formation évoquée dans le dossier est un point positif car elle permettra de créer des liens entre la licence et la recherche.</p>
Place de la professionnalisation
<p>La LP C&P répond à un réel besoin des entreprises et cabinets qui soutiennent pleinement la formation. Une place importante est donc accordée à la professionnalisation, ce qui est pertinent dans la mesure où la finalité de la formation est de proposer sur le marché du travail (des cabinets et des entreprises) des opérationnels prêts à assurer des missions associées à la paye (responsable paye et gestionnaire de RH, collaborateur comptable...). On note plusieurs possibilités d'interventions des professionnels : interventions dans le cadre des enseignements, des projets tuteurés, du parrainage et du suivi des alternants, des conférences, des stages et de l'insertion professionnelle. Concernant les étudiants, les acquis professionnels sont surtout assurés et renforcés par les stages (de 3 mois), l'alternance (trois jours par semaine), les projets professionnels mais aussi par les travaux pratiques institués tout au long de l'année (tels que des études de cas, discussions, travail par projet, etc...). Toutefois, on peut regretter qu'une part relativement importante des diplômés poursuive leurs études.</p>
Place des projets et des stages
<p>La LP C&P prévoit un projet professionnel (150 heures) affecté de 15 crédits européens (ECTS) et un stage d'une durée de trois mois. Le projet fait l'objet d'une évaluation écrite et orale par les enseignants universitaires. Compte tenu de l'importance du projet professionnel, il aurait été intéressant d'indiquer dans le dossier les prérequis nécessaires, les connaissances et méthodologies enseignées dans cette UE. Le stage fait l'objet de trois modalités d'évaluation (en cabinet/entreprise, dans un rapport écrit et soutenance orale). Ces modalités d'évaluation sont pertinentes, cependant l'évaluation en cabinet/entreprise (ou évaluation de l'insertion professionnelle) aurait mérité plus d'explications. La place des projets et des stages constitue cependant un point fort de la formation.</p>
Place de l'international
<p>Peu de place est accordée à l'international. En effet, la dimension internationale n'est pas formalisée dans le dossier d'autoévaluation (pas d'objectif quantitatif et qualitatif). Aucun étudiant ne réalise de stage à l'étranger, la formation étant essentiellement orientée sur la satisfaction des besoins de cabinets et entreprises locaux. Il y a très peu ou pas du tout d'apprenants de nationalité étrangère. Peu d'UE semblent prendre en compte la dimension internationale, ce qui est surprenant pour une offre de formation pour laquelle la dimension du droit européen (règlements ou directives) influence le droit national. La seule dimension internationale de la LP C&P se limite à l'enseignement de l'anglais (UE de 75 heures sous forme de TD).</p>
Recrutement, passerelles et dispositifs d'aide à la réussite
<p>Le recrutement se fait selon une procédure classique : examen des dossiers, lettre de motivation et entretien devant jury. Les étudiants proviennent majoritairement de BTS et brevets de technicien supérieur agricole (B TSA), très accessoirement d'autres formations : DUT, première année de master RH et ne proviennent pas de la deuxième année de licence (L2) depuis les trois dernières années. Le dossier ne donne aucune explication sur le fait que la LP C&P ne soit pas plus attractive pour les étudiants de L2. Le suivi personnalisé des étudiants inscrits en contrat de professionnalisation s'effectue grâce au livret de liaison. Une aide à la réussite est organisée à travers la mise en place d'une semaine de mise à niveau en droit et comptabilité, même si cette aide à la réussite semble insuffisante. Rien n'est mis en œuvre pour les étudiants admis qui éprouveraient des difficultés, même si la proximité du responsable de la formation avec les étudiants facilite la connaissance de ces difficultés. Par ailleurs, il n'y a aucun dispositif permettant une réorientation.</p>

Modalités d'enseignement et place du numérique
<p>Le dossier fournit des informations relativement factuelles, sans exhaustivité sur les modalités d'enseignement et la place du numérique. Rien n'est précisé sur la façon dont les enseignements se déroulent compte tenu de la diversité des situations des étudiants admis dans la formation (contrat de professionnalisation, alternance, formation continue et formation initiale).</p> <p>Concernant l'usage du numérique, les logiciels de comptabilité Quadratus et Sage sont utilisés et correspondent à ceux généralement rencontrés dans les cabinets comptables.</p>
Evaluation des étudiants
<p>Les étudiants sont évalués régulièrement par des contrôles continus, ce qui permet aux enseignants et aux étudiants de juger du niveau des connaissances acquises. Un examen final est organisé pour les UE fondamentales. Cependant le dossier n'indique pas s'il existe plusieurs sessions d'examen dans l'année. Les compétences professionnelles sont évaluées à travers les projets tuteurés, le stage et les mises en situations professionnelles.</p> <p>Ces différentes modalités d'évaluation sont pertinentes et permettent d'apprécier les connaissances et compétences transversales des apprenants.</p>
Suivi de l'acquisition de compétences
<p>Les informations fournies par le dossier sur le suivi de l'acquisition de compétences sont très factuelles. Ce suivi se limite aux évaluations (contrôles continus, examens et évaluations de projet professionnel et stage) et à la remise aux étudiants d'un livret de liaison qui leur permet de suivre leur progression au cours de leur année de formation. Aucune autre procédure de suivi des compétences acquises n'existe.</p> <p>Le supplément au diplôme est fourni. Il décrit correctement les compétences devant être acquises par le diplômé.</p>
Suivi des diplômés
<p>Le suivi des diplômés se fait, en lien avec la démarche qualité de l'IUT d'Aix-Marseille Université, à travers une enquête réalisée par les services d'AMU. Cette information est toutefois relativement insuffisante dans le dossier. Il n'existe pas d'outils spécifiquement dédié à un suivi régulier des diplômés. Il s'agit ici d'une absence regrettable tant pour une appréciation qualitative que pour une connaissance du degré d'insertion et d'évolution professionnelle des diplômés.</p>
Conseil de perfectionnement et procédures d'autoévaluation
<p>Une seule réunion du conseil de perfectionnement a lieu chaque année (en novembre) et concerne toutes les LP de l'IUT. Il ne semble pas y avoir de réunion de conseil ad-hoc pour la LP C&P, ce qui est préjudiciable pour évaluer et améliorer les enseignements.</p> <p>Cependant des procédures d'autoévaluation existent. Elles sont conduites par le responsable de la formation sur un rythme trimestriel, sous forme de rencontres avec le délégué des étudiants. Il ne semble pas que la LP C&P ait institué une procédure d'évaluation des enseignements et de leur contenu par les étudiants eux-mêmes.</p>

Conclusion de l'évaluation

Points forts :

- Formation répondant aux besoins de qualifications et de compétences en comptabilité et tenue de la paye dans les cabinets comptables et dans les entreprises.
- Spécificité des compétences en comptabilité, en droit social et en RH (et particulièrement de la paye).
- Alternance milieu professionnel et IUT.
- Forte implication du CROEC et de l'URSSAF.

Points faibles :

- Absence dans le programme d'ensemble de pédagogies mobilisant des analyses théoriques/conceptuelles et des réflexions plus larges que les seules approches techniques.
- Absence de conseil de perfectionnement.
- Absence de données détaillées sur le taux d'insertion et de suivi professionnel des diplômés.
- Taux élevé de poursuites d'études pour une formation à vocation directement professionnalisante.

Avis global et recommandations :

La LP C&P est une formation pertinente dans la spécificité des connaissances et des compétences qu'elle offre aux étudiants admis. Sa particularité réside pour l'essentiel dans l'association de deux grands champs disciplinaires : comptabilité et droit social. L'originalité de la formation réside également dans son organisation en alternance et sur l'implication des professionnels comptables (via le CROEC) et des organismes sociaux (notamment l'URSSAF).

Cependant les apports en apprentissage fondamental doivent être renforcés et être assurés par des enseignants-chercheurs, ce qui permettrait d'assurer un équilibre pertinent entre les aspects conceptuels, théoriques et analytiques et leurs implications techniques. Les deux dimensions sont indispensables pour une formation de qualité de niveau troisième année de licence (même pour une LP). L'initiation à des méthodologies et aux concepts théoriques (en comptabilité et en RH) doit être intégrée dans le contenu de certaines UE.

Il existe un socle commun de connaissances entre les différentes offres de formation des métiers de la comptabilité au sein de l'IUT. Même si la LP C&P trouve sa raison d'être par référence aux besoins spécifiques de la profession comptable et des entreprises, son organisation pédagogique pourrait se rapprocher des autres LP, permettant d'une part de mutualiser certaines UE et d'autre part des ressources pédagogiques et matérielles.

Pour la visibilité et l'attractivité de la formation, il serait intéressant de varier les profils de recrutement des étudiants et de mieux les préparer à appréhender la dimension internationale de leur future activité en cabinet/entreprise par des stages à l'étranger ou la présentation au *Test Of English for International Communication (TOEIC)* lorsque cela est possible. Les certificats d'anglais et les expériences à l'étranger sont autant de critères positifs pris en compte par les recruteurs.

Un suivi de l'acquisition de compétences ad-hoc doit être mis en place au sein de la formation par le responsable pédagogique ou l'équipe pédagogique afin de renforcer et de compléter la procédure de suivi existante. Par ailleurs, aucune donnée n'étant disponible sur le suivi des anciens diplômés, le responsable pédagogique pourrait mettre en place un dispositif de suivi qui permettrait de créer un réseau de diplômés.

Observations de l'établissement

Le Président de l'université

à

Monsieur Jean-Marc GEIB
HCERES
Directeur du Département d'Évaluation des
Formations

Objet : Observations aux rapport d'évaluation
des experts HCERES sur les formations
N/Réf. : DEVE/PF/IDP/NA

Dossier suivi par Nathalie ALMERAS
Tél : 04 42 17 27 31
nathalie.almeras@univ-amu.fr

Pièce(s) jointe(s) : 1 document

Marseille, le lundi 24 avril 2017

Monsieur,

Nous faisons suite à votre mail du 6 avril 2017 dans lequel vous nous communiquez le rapport d'évaluation HCERES sur les formations et les champs de formations.

Comme demandé dans ledit mail, nous vous faisons part de nos observations dans le document joint.

Nous vous souhaitons bonne réception et vous prions de croire, Monsieur le Directeur, à l'expression de nos respectueuses salutations.

Yvon Berland



Observations émises en réponse au rapport du HCERES (vague C)

Licence professionnelle

**N° du rapport HCERES :
419668**

**Intitulé de la formation :
Management des organisations
spécialité Métiers de la comptabilité :
comptabilité et paye**

Avril 2017

Observations émises en réponse au rapport du HCERES (vague C)

Rubrique	Réponse
----------	---------

Présentation de la formation

Présentation de la formation	La LP C et P est ouverte exclusivement en alternance depuis septembre 2016 (contrat de professionnalisation et contrat d'apprentissage) et en formation continue. Elle n'est plus ouverte en formation initiale.
-------------------------------------	--

Analyse

Organisation	La LP C et P est ouverte exclusivement en alternance depuis septembre 2016 (contrat de professionnalisation et contrat d'apprentissage) et en formation continue. Elle n'est plus ouverte en formation initiale.
Positionnement dans l'environnement	La LP C et P est basée sur un partenariat très étroit avec le CROEC qui communique sur la LP et les offres d'emplois des cabinets d'expertise-comptable.
Equipe pédagogique	Un troisième MCF va intégrer l'équipe d'enseignant de la LP M et C.
Place de la recherche	Les deux principales UE de la LP M et C : UE1 : Cadre économique et managérial des ressources humaines et UE2 : Environnement juridique et comptable sont enseignées par deux enseignants-chercheurs.
Place de l'international	Les étudiants peuvent passer le TOIEC et depuis septembre 2016 ont accès à Rossetta Stone.
Modalités d'enseignement et place du numérique	La LP C et P est ouverte exclusivement en alternance depuis septembre 2017 (contrat de professionnalisation et contrat d'apprentissage) et en formation continue. Elle n'est plus ouverte en formation initiale.
Suivi des diplômés	Le suivi des diplômés se fait à travers les réseaux sociaux. La LP M et C a un compte Facebook, Viadeo, et LinkedIn, depuis septembre 2016.
Conseil de perfectionnement et procédures d'auto-évaluation	Un conseil de perfectionnement propre à la LP M et C sera mis en place dès la rentrée 2017 avant le conseil de perfectionnement commun aux LP du département GEA-Marseille pour ne pas multiplier le déplacement des tuteurs entreprises.

Conclusion de l'évaluation

Points faibles	Un troisième enseignant chercheur va intégrer l'équipe enseignante dès la rentrée 2017. Un conseil de perfectionnement propre à la LP M et C va être mis en place à la rentrée 2017.
-----------------------	---
